

Le second conseil de quartier s'est tenu à la mairie dans la salle du conseil municipal en présence de 22 habitants et de membres du conseil municipal.

Un tour de table est effectué en début de séance pour repérer comment les nouveaux participants ont eu connaissance de cette réunion.

Principales réponses : voisinage, politeia, facebook, conjoint, affichage.

Il est précisé que la Commission Participative du 09/01/2023 à laquelle les référent(e)s des différents quartiers étaient convié(e)s a réalisé une synthèse et une priorisation de l'ensemble des points abordés au niveau de chacun des quartiers.

Retour de la commune sur les sujets évoqués le 01/10/2022 concernant le quartier du Port :

### 1 - Eclairage

Il existe 581 points lumineux sur la commune. La proposition du passage de l'éclairage par LED va certainement représenter un coût important. Ce n'est pas la priorité au regard de l'investissement nécessaire mais l'idée n'est pas écartée.

Au niveau des armoires électriques, les boîtiers comportent des nœuds de distribution pré-répartis non modifiables. Si l'éclairage des ronds-points avec caméra est arrêté, l'opération coupe tout le réseau de ce nœud qui comprend une partie de l'éclairage de certaines rues.

Suggestion émise : possibilité de baisser l'intensité

Réponse : à étudier

### 2 - Sécurité

Afin de répondre aux divers faits signalés (vitesse excessive, cambriolage...), l'installation de 18 caméras de surveillance sur la commune est envisagée.

La vidéo verbalisation sera possible notamment pour les camions.

Les niveaux d'intervention sont rappelés :

- sur le fait : police municipale

- à postériori : gendarmerie

En cas de problème, relever l'heure du délit.

Le recrutement d'un policier municipal dont la procédure devrait débuter à partir du second semestre 2023 renforcera le dispositif de sécurité.

### 3 - Entretien voiries/ évacuation des eaux

- Problème d'inondation lors de fortes pluies en bas de la rue du Paradis au niveau du panneau de signalisation "croisement priorité à droite"

Réponse : un aménagement a été déjà réalisé mais celui-ci se détériore dans

le temps. Une solution pérenne serait plus appropriée mais la mairie n'est pas équipée pour la réalisation d'un puits perdu. Un chiffrage a été demandé.

- Demande d'un ramassage plus régulier de l'amas de feuilles empêchant l'évacuation de l'eau de pluie et provoquant des flaques d'eau importantes, notamment au niveau de l'avenue du Port.

Réponse : Cela a été fait. La mairie signale que le ramassage des aiguilles de pins ne lui incombe pas et précise que l'entretien des trottoirs et abords en cas d'absence de trottoirs doit être entrepris par l'habitant sur une largeur d'1,20m devant sa propriété.

- Demande d'un curage du puisard situé devant le 19 chemin du Peillard suite à des inondations récurrentes chez l'habitant.

Réponse : Le problème a bien été signalé, disposition prise. La mairie précise qu'il ne s'agit pas d'un puisard mais d'un aménagement de récupération des eaux.

#### **4 - Mobilité : Via Rhôna passant chemin du Port**

La suggestion de matérialisation de la piste cyclable émise lors de la précédente réunion avait interrogé notamment sur le bien-fondé de faire passer les vélos au milieu des maisons et le problème de sécurité pouvant en découler.

Réponse : une demande sur le sujet a été déposée.

#### **5 - Aménagement extérieur avenue du Port**

Concernant les ilots toujours en gravier, la municipalité propose un enrobage "goudron/résine" et la pose de gros pots de fleurs colorés avec réserve d'eau.

#### **6 - Problème du bus**

L'intéressé précise qu'il se gare chez lui avec prudence.

Il est suggéré de vérifier s'il existe une interdiction au 3,5t.

Après vérification par la secrétaire du compte rendu, un panneau interdit aux camions est présent au début du chemin du Peillard (côté Loyettes) avec la mention "sauf transport en commun". Aucun panneau de signalisation n'est installé chemin du Port.

#### **7 - Tracteur passant sur le pont du Peillard**

Le coût des travaux du pont est estimé aux alentours de 40 000 euros si réparation à l'identique et 100 000 euros si mise aux normes. La commission des travaux va s'approprier le sujet.

il est proposé par un participant d'envisager la pose d'un panneau précisant

le gabarit autorisé.

**8 - Absence de poubelle sur le quartier principalement le long du Rhône et sur le parking de la Via Rhôna**

Un participant précise que la situation a déjà été signalée avec envoi de photos. Aucun retour n'a été fait. Il est par ailleurs ajouté qu'il n'est pas rare de trouver des préservatifs au sol.

Réponse : apparemment il y a eu un problème d'adresse mail, faire un nouveau signalement.

**9 - EPR et pont barrage sur le Rhône**

Il est précisé que des informations seront apportées dans le prochain bulletin municipal 2023.

**10 - Adressage**

Il est précisé que des informations seront apportées dans le prochain bulletin municipal 2023.

**11 - Engin de chantier garé sur le parking de la Via Rhôna**

Il n'y est plus.

Nouveaux points abordés :

**A - Avenue du Fleuve des voitures sont garées sur le trottoir alors qu'il y a un parking.**

**B - L'ampoule du lampadaire vers le 36 chemin du Port ne fonctionne plus.**

**C - Effondrement de la berge du Rhône à certains endroits.**

La municipalité précise que la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) a pris la concession du Rhône et de ses berges. Il lui revient d'agir aux niveaux des berges qui s'affaiblissent.

**D - Caniveau encombré de graviers chemin du Port vers la maison en construction.**

**E - Containers placés vers le pont de Loyettes**

L'emplacement est à revoir suite aux divers problèmes rencontrés.

Un habitant propose chemin des sables. Après échanges il semble que l'endroit soit trop isolé.

La municipalité suggère aux riverains de transmettre d'autres emplacements tout en gardant à l'esprit que les lieux doivent pouvoir être facilement accessibles aux engins transportant les containers.

**F- La municipalité informe que la CNR est missionnée pour une étude et viendra en Mai. C'est l'occasion de faire remonter les questions.**

**G - Certains rondins chemin du Port sont détériorés, d'autres n'y sont plus. Par quoi les remplacer tout en gardant un côté "nature" et en envisageant des espaces pour les piétons.**

**La municipalité indique qu'elle attend des propositions mais que les facteurs faisabilité, pérennité et entretien sont à prendre en compte.**

**H - Informations données sur les nouvelles orientations en vue pour 2024 du SYCLUM**

**1 semaine ordures ménagères, 1 semaine autres déchets. Taxe foncière : redevance au nombre de levées. Les bennes de verre vont rester. Bennes à carton en projet. Actuellement benne "plastique" relevée le mardi, verre et carton le jeudi.**

**I - Info : une enquête aura lieu mardi prochain à partir de 7h30 au niveau du pont de Loyettes.**

**Prochain Conseil de quartier prévu le 10 juin 2023 de 10h00 à 12h00 en mairie.**

**La secrétaire du jour  
Monique Ducrot**